



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley,

Avis public est donnée par le soussigné, directeur général de ladite Municipalité :

Que lors de la séance du conseil municipal qui aura lieu le 21 janvier 2025, le Conseil adoptera le règlement numéro 243-2025 intitulé règlement relatif aux prévisions budgétaires 2025 et décrétant les taux et les tarifs de compensation pour l'année financière ainsi que les modalités de leur perception.

Qu'un avis de motion et un dépôt de projet de règlement a été dûment donné lors de la séance du 17 décembre 2024 et un projet de règlement a été déposé lors de la même séance.

Donné à Saint-Honoré-de-Shenley, ce 18 décembre 2024.

Pier-Olivier Busque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil.

Affiché le 18 décembre au 21 janvier 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18 décembre 2024

Pier-Olivier Busque
Directeur général et secrétaire-trésorier